



Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/France-Paluel-vanne>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez

vous > Des accidents nucléaires partout > **France : Paluel : Non respect des règles générales d'exploitation lors des opérations de redémarrage du réacteur**

21 août 2012

France : Paluel : Non respect des règles générales d'exploitation lors des opérations de redémarrage du réacteur

Le réacteur n° 3 est arrêté depuis le 19 mai 2012 pour le rechargement en combustible et les opérations de maintenance programmées. Dans le cadre du redémarrage du réacteur, EDF identifie une anomalie sur une vanne de protection de l'une des deux turbopompes du système d'alimentation de secours en eau des générateurs de vapeur (système ASG). Après plusieurs tentatives, la vanne est finalement réparée le 21 août. L'analyse a posteriori de l'événement montre que la conduite à tenir demandée par les règles générales d'exploitation (RGE) n'a pas été respectée.

Les RGE sont un recueil de règles approuvées par l'Autorité de sûreté nucléaire, qui définissent le domaine autorisé de fonctionnement de l'installation.

Entre le 22 juillet et le 18 août derniers, plusieurs dysfonctionnements ont été relevés sur la vanne de protection de la turbopompe suscitée. EDF a mené plusieurs diagnostics et réparations, qui n'ont pas permis d'identifier rapidement l'origine des anomalies. Ainsi, la disponibilité de la turbopompe a été remise en cause plusieurs fois d'une réparation à l'autre. L'origine des dysfonctionnements, qui concerne le système d'ouverture et de fermeture de la vanne, a été identifiée le 18 août. Après réparation, la turbopompe est finalement déclarée disponible le 21 août. L'analyse de l'événement réalisée a posteriori montre que, du fait des anomalies rencontrées sur la vanne précitée, la turbopompe n'était pas disponible depuis le 10 août. La conduite à tenir définie par les RGE, qui demande une mise à l'arrêt du réacteur ou une réparation sous trois jours, n'a donc pas été respectée.

Cet écart n'a pas eu de conséquence sur le personnel ni sur l'environnement. Toutefois, conformément aux règles de classement de l'échelle INES, cet événement a été classé au niveau 1 de l'échelle INES.

<https://www.asn.fr/Controler/Actualites-du-controle/Avis-d-incidents-des-installations-nucleaires/Non-rspect-des-regles-generales-d-exploitation-lors-des-operations-de-redemarrage-du-reacteur3>